

Province :
Arrondissement :
COMMUNE :
Réf. : 200 C 21/1

DECLARATION D'ARRIVEE N°

Le (la) ressortissant(e) (nationalité)
..... (nom et prénoms)
né(e) à le (en)
arrivé(e) en Belgique le , demeurant en cette commune
à l'adresse
est autorisé(e) au séjour jusqu'au (1).

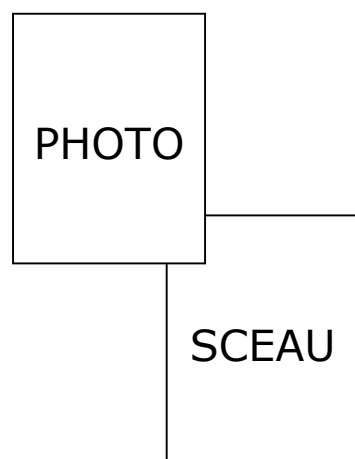
Le présent document ne constitue en aucune façon un titre d'identité ou un titre de nationalité.

La présente déclaration ne vaut qu'accompagnée du document d'identité dont l'intéressé(e) est titulaire (2):

SPECIMEN

Fait à , le

Le Bourgmestre ou son délégué,



Signature du titulaire,

- (1) Date d'échéance: trois mois au maximum à partir de la date d'entrée dans le Royaume, à moins que le visa ou l'autorisation de tenant lieu de visa, apposé sur le passeport ou le titre de voyage en tenant lieu, ne fixe une durée plus courte.
- (2) Indiquer la nature et les caractéristiques du document et, éventuellement, les caractéristiques et la validité du visa de voyage.